

Fiche d'information de l'Université York sur les masques

Novembre 2022

YORK 

Fiche d'information sur les masques

IMPORTANT : Les masques jetables, y compris les masques chirurgicaux, d'intervention et les masques N95/KN95, sont généralement à usage unique, mais [peuvent être réutilisés](#) jusqu'à ce qu'ils soient visiblement sales, humides ou endommagés. Veuillez suivre les instructions du fabricant pour l'utilisation et l'élimination. Les masques non médicaux, y compris les masques en tissu, ne remplacent pas l'équipement de protection individuelle (EPI) requis.

Le port d'un masque bien ajusté est une mesure parmi tant d'autres pour se protéger et protéger les autres. Selon [l'Agence de la santé publique du Canada](#), même si les masques non médicaux peuvent aider à prévenir la propagation de la COVID-19, les masques médicaux et les respirateurs offrent une meilleure protection. Pour plus d'informations sur les différents types de masques, voir l'affiche de l'Agence de la santé publique du Canada intitulée « Utilisation des masques COVID-19 : affiche sur les types de masques et de respirateurs ».

Les masques non médicaux (c'est-à-dire les masques en tissu) ne sont pas classés comme des équipements de protection individuelle (EPI). Si un respirateur (par exemple, un masque N95) est nécessaire pour se protéger contre un risque professionnel précis, il est considéré comme un EPI; par conséquent, des exigences d'ajustement et autres exigences du programme de respirateur doivent être respectées.

Le port d'un masque, en plus de la vaccination et de la distanciation physique lorsque possible ou raisonnable, et d'autres [mesures de santé publique](#) peuvent réduire la propagation de la COVID-19. Veuillez continuer à suivre les mesures de santé publique et protocoles COVID-19 de York, comme ne pas venir sur les campus si l'on ne se sent pas bien et se laver les mains fréquemment.

Le port d'un masque est une façon de couvrir votre bouche, nez et menton afin d'empêcher vos gouttelettes respiratoires ou aérosols de contaminer les autres ou de se déposer sur des surfaces. Le port d'un masque peut vous protéger et réduire le risque que d'autres personnes entrent en contact avec vos gouttelettes respiratoires ou des aérosols qui peuvent propager le virus.

Le port de masque peut encore être requis dans certaines situations, conformément aux exigences sanitaires. Veuillez continuer à consulter les directives de santé publique applicables pour obtenir les informations les plus récentes concernant le port de masque.

Inspectez votre masque avant de le porter pour vous assurer qu'il est en bon état :

- Vérifiez qu'il n'est ni effiloché ni troué (il ne doit absolument pas avoir de trous)
- Assurez-vous qu'il est propre et sec.

Ne portez pas de masque effiloché, troué, mouillé ou sale.

Révisé en novembre 2022

Santé, sécurité et bien-être des employés (HSWEB), Ressources humaines
hsewb@yorku.ca, poste 55491

Si vous utilisez un masque, choisissez-en un de bonne qualité et qui est bien ajusté



Forme ajustée, respirante et confortable

Un masque médical ou un respirateur offre une meilleure protection



Au moins 3 couches en tissu serré ou 2 couches avec un filtre



Changez-le quand il est mouillé ou sale

Portez un masque lorsqu'il est nécessaire. Les masques sont encouragés, surtout si vous présentez un risque élevé de COVID-19 ou si vous vous trouvez dans un espace intérieur encombré et mal ventilé.

[TORONTO.CA/COVID19](https://toronto.ca/covid19)

 **TORONTO** Public Health

Comment bien ajuster votre masque :

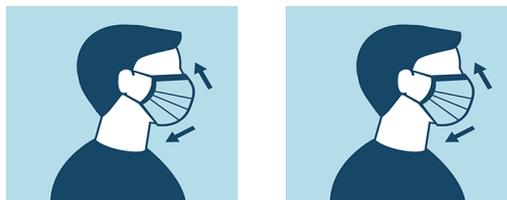
- Lavez-vous les mains immédiatement avant de le mettre et pratiquez une bonne hygiène des mains durant son port.
- Assurez-vous que votre masque couvre complètement votre bouche, votre nez et votre menton.
- Ajustez votre masque pour vous assurer qu'il n'y a pas d'espace entre le masque et votre visage.

Améliorer l'ajustement :

- Faites des nœuds dans les boucles autour des oreilles.
- Rentrez les côtés du masque pour qu'il repose à plat sur votre visage.
- Utilisez un ajusteur de masque ou une orthèse.
- Superposez un masque en tissu non médical bien ajusté sur un masque jetable afin de rapprocher les bords de votre visage.
- Remarque : le masque ne doit pas entraver la vision ou la respiration, ni nuire à l'exécution de tâches.
-
- **Masques en tissu réutilisables** : Souvent, l'intérieur du masque en tissu est reconnaissable grâce aux coutures visibles près des bandes élastiques et il est d'une couleur différente de l'extérieur. Le masque doit être bien ajusté (aucune ouverture).

Révisé en novembre 2022

Santé, sécurité et bien-être des employés (HSWEB), Ressources humaines
hsewb@yorku.ca, poste 55491



Comment enlever son masque jetable ou réutilisable de façon sécuritaire :

- Lavez ou désinfectez vos mains; veillez à ne pas toucher vos yeux, votre nez et/ou votre bouche lorsque vous retirez votre masque.
- Retirez-le en tirant sur les boucles élastiques en direction du bas. Lavez ou désinfectez vos mains immédiatement après avoir enlevé votre masque.

Entretien de votre masque :

- Changez votre masque dès qu'il est humide ou souillé.
- Pour laver les masques **réutilisables en tissu**, mettez-les directement dans la machine à laver ou dans un sac jetable qui peut être vidé dans la machine à laver.
- Les masques **réutilisables en tissu** peuvent être lavés à l'eau chaude avec d'autres articles. Faites-les sécher complètement.
- Après utilisation, jetez les masques **jetables** qui ne peuvent pas être lavés dans une poubelle garnie d'un sac en plastique. Nous vous prions de ne pas jeter les masques usagés dans les bacs de recyclage bleus.

Avertissements :

Un masque ne doit pas être mis sur les personnes suivantes ni utilisé par ces personnes :

- les enfants de moins de deux ans;
- des personnes ayant des conditions médicales sous-jacentes qui les empêchent de porter un masque;
- des personnes n'ayant pas la capacité de mettre ou de retirer un masque sans assistance; et
- des personnes ayant besoin de mesures d'adaptation conformément au *Code des droits de la personne de l'Ontario* qui les exemptent du port d'un masque.

Références :

- [Santé publique Ontario : Optimiser l'utilisation du masque pour se protéger de la COVID-19](#)
- [COVID-19 : Équipement de protection individuelle \(ÉPI\) et masque non médical dans les lieux d'hébergement collectif](#)

- [Agence de la santé publique du Canada, Utilisation du masque contre la COVID-19 : Conseils aux collectivités](#)
 - [Agence de la santé publique du Canada, Utilisation du masque contre la COVID-19 : Types de masques et de respirateurs](#)
 - [Agence de la santé publique du Canada, Utilisation du masque contre la COVID-19 : Comment bien ajuster votre masque](#)
-